

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 3.9

Date de révision 12/29/2015

Date d'impression 04/22/2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: Oxyde de chrome(VI)		
Code Produit	: 27081		
Marque	: Sigma-Aldrich		
Usage du produit	: Pour des fins de recherche en laboratoire.		
Fournisseur	: Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Fabricant	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Téléphone	: +1 9058299500		
Fax	: +1 9058299292		
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant)	: +1-703-527-3887 (CHEMTREC)		
Renseignements sur la préparation	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

Reins, Poumons, Foie, nerfs, Sang, Yeux, Peau, Système respiratoire

WHMIS Classification

C	Matières comburantes.	Oxydant
D1A	Matière très toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Très toxique par inhalation
D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par absorption par la peau
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxicité chronique
E	Matière corrosive	Produit tératogène Produit cancérogène Danger pour la reproduction. Produit mutagène Corrosif pour la peau

Classification SGH

Matières solides comburantes (Catégorie 1)
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3)
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 2)
Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 3)
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Sous-catégorie 1A)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 1B)
Cancérogénicité (Catégorie 1A)

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation (Catégorie 1)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H271

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H301 + H311

Toxique par ingestion ou par contact cutané

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H330

Mortel par inhalation.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H340

Peut induire des anomalies génétiques.

H350

Peut provoquer le cancer.

H361

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions avant utilisation.

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220

Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles.

P260

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P283

Porter des vêtements résistant au feu ou des vêtements retardant l'inflammation.

P284

Porter un équipement de protection respiratoire.

P301 + P310 + P330

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P306 + P360

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P361 + P364

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P371 + P380 + P375	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P420	Conserver à l'écart.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

HMIS Classification

Danger pour la santé:	4
Danger chronique pour la santé:	*
Inflammabilité:	0
Dangers physiques:	2

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être mortel en cas d'inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
Peau	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque des brûlures de la peau.
Yeux	Provoque des brûlures aux yeux. Provoque des brûlures graves des yeux.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : Chromic anhydride

Formule : CrO₃

Poids moléculaire : 99.99 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
Chromium (VI) oxide			
1333-82-0	215-607-8	024-001-00-0	<=100%

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Non-inflammable ni combustible.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de chrome

Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d'explosivité -sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

hygroscopique Sensible à la chaleur.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Chromium (VI) oxide	1333-82-0			Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.050000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.050000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les			

	humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		C	0.100000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
				Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.05 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.05 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérogène démontré chez l'humain			
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		C	0.1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection des yeux

protection faciale et lunettes de sécuritéUtilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme cristallin(e)

Couleur violet

Données de sécurité

pH Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation Point/intervalle de fusion: 196 °C (385 °F) - dec.

Point d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable

Température d'inflammation Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité 2.700 g/cm3

Hydrosolubilité 1.667 g/l - soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau Donnée non disponible

Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Chaleur. Éviter l'humidité.

Matières à éviter

Matières organiques, phosphore, Poudres métalliques

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de chrome
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 52 mg/kg

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 217 mg/m³

Dermale DL50

DL50 Dermale - Lapin - mâle et femelle - 57 mg/kg

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Corrosif - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Corrosif pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut modifier le matériel génétique.

Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Il s'agit d'un élément ou contient un élément répertorié comme cancérigène selon les normes des organisations suivantes: IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA.

Cancérogène pour l'homme.

IARC: 1 - Group 1: Cancérogène pour l'Homme (Chromium (VI) oxide)

Toxicité pour la reproduction

Peut causer des troubles du système reproducteur.

Tératogénicité

Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être mortel en cas d'inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.
Peau	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque des brûlures de la peau.
Yeux	Provoque des brûlures aux yeux. Provoque des brûlures graves des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., Toux, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: GB6650000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 - Tilapia mossambica - 21.05 - 141.38 mg/l - 96.0 h
	CL0 - Leuciscus idus(Ide) - 100 mg/l - 48.0 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.8 mg/l - 48 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT (US)**

Numéro ONU: 1463 Classe: 5.1 (6.1, 8) Groupe d'emballage: II

Nom d'expédition des Nations unies: Chromium trioxide, anhydrous

Quantité à reporter (RQ):

Polluant marin: No

Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 1463 Classe: 5.1 (6.1, 8) Groupe d'emballage: II EMS-No: F-A, S-Q

Nom d'expédition des Nations unies: CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS

Polluant marin: No

IATA

Numéro ONU: 1463 Classe: 5.1 (6.1, 8) Groupe d'emballage: II

Nom d'expédition des Nations unies: Chromium trioxide, anhydrous

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**WHMIS Classification**

C	Matières comburantes.	Oxydant
D1A	Matière très toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Très toxique par inhalation
D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par absorption par la peau
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxicité chronique
E	Matière corrosive	Produit tératogène Produit cancérogène Danger pour la reproduction. Produit mutagène Corrosif pour la peau

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS**Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3****Information supplémentaire**

Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

